

PARCOURS DE PROFESSIONNALISATION
« BATIMENT-CONSTRUCTION »

Ambassadeurs des matériaux biosourcés :
sensibiliser et conseiller les acteurs de la construction

Pour vous inscrire : <http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/> / et cliquez sur « rechercher et s'inscrire » **OU** via le lien suivant : http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/index.php?id_session=31352
Aide sur l'inscription en ligne [ici](#)

Cette action fait partie du parcours de professionnalisation « Bâtiment-Construction » mis en œuvre par la DGALN pour les agents en poste sur ces missions.

Vous trouverez en annexe l'ensemble des actions du parcours avec le lien intranet : http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/les-parcours-de-professionnalisation-a11372.html?id_rub=4389

Vous pouvez consulter les offres de formation de la DGALN sur le site intranet : <http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/l-offre-de-formation-pour-les-services-r4388.html>

Vous pouvez consulter l'ensemble des offres de formation ministérielles sur le site intranet du CMVRH : <http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/>

QUAND ?

27 et 28 novembre 2024

date limite d'inscription
7 novembre 2024

OÙ ?

CVRH de Rouen

10 chemin de la Poudrière - 76122 LE GRAND QUEVILLY

vos contacts à la DGALN

Maîtrise d'ouvrage : DHUP / QC2
Cheffe de projet : Laure TRANNOY
laure.trannoy@developpement-durable.gouv.fr

DGALN - Sous-direction des ressources humaines et des compétences
Véronique GUIBOUX – Cheffe de projet au pôle développement des compétences

vos contacts au CVRH

Cheffe de projet : Valérie CARRIÉ-LABAUME
valerie.carrie-labaume@developpement-durable.gouv.fr

les objectifs de la formation

- Avoir connaissance de ce que sont les matériaux de construction biosourcés et lesquels sont disponibles sur leur territoire.
- Être en mesure de « porter l'intérêt des matériaux de construction biosourcés » au sein de leur structure notamment en matière de commande publique, mais également à l'extérieur.
- Être en capacité de sensibiliser les entités publiques à l'intérêt des matériaux de construction biosourcés sur leur territoire, en vue de devenir conseil.
- Permettre l'utilisation d'un langage commun de base et la création d'un réseau des ambassadeurs qui permettra aux anciens stagiaires de se perfectionner sur cette thématique et de devenir conseiller en la matière.
- Être un lieu d'échanges entre les stagiaires qui pourront exprimer les avancées et freins au sein de leurs différentes entités.

le public concerné

- Cette formation s'adresse aux agents des services du pôle ministériel ainsi qu'à ceux d'autres structures publiques ou parapubliques telles que collectivités, parcs nationaux/régionaux, organismes remplissant des missions de service public, agences territoriales..., en contact avec des maîtres d'ouvrage et/ou exerçant une mission de conseil et d'appui à des projets de construction, rénovation.

les pré-requis

- Connaissances générales en bâtiment.

CONTEXTE

Au-delà de l'utilisation du bois dans la construction, les matériaux biosourcés, issus de la biomasse d'origine végétale ou animale, représentent une large gamme d'usages pour le bâtiment : isolants, granulats pour béton et mortier, panneaux de particules ou de fibres végétales, matériaux composites à base de fibres végétales et chimie du bâtiment.

Les biosourcés présentent l'avantage d'être renouvelables et sont capables de stocker le carbone atmosphérique par photosynthèse. Généralement en situation de filières de proximité, le déploiement des solutions constructives à base de biosourcés permet de dynamiser l'économie territoriale.

Le développement des matériaux biosourcés est un axe pour atteindre la transition écologique. L'article 14 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) indique que « L'utilisation des matériaux biosourcés concourt significativement au stockage de carbone atmosphérique et à la préservation des ressources naturelles. Elle est encouragée par les pouvoirs publics lors de la construction ou de la rénovation des bâtiments. »

La performance environnementale et le stockage carbone des matériaux de construction biosourcés sont à nouveau reconnus dans l'article 181 de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) : « Les performances énergétiques, environnementales et sanitaires des bâtiments et parties de bâtiments neufs [...] répondent à des objectifs d'économies d'énergie, de limitation de l'empreinte carbone par le stockage du carbone de l'atmosphère durant la vie du bâtiment, de recours à des matériaux issus de ressources renouvelables ».

La Réglementation Environnementale (RE2020) des bâtiments neufs va également dans le sens d'une plus forte utilisation de matériaux décarbonés notamment l'ensemble des matériaux biosourcés et géosourcés dans la construction de nos bâtiments.

Au niveau régional, les DREAL sont engagées dans une démarche concrète de structuration et de développement économique de filière aux côtés des professionnels et des collectivités. C'est pourquoi elles sont fortement impliquées dans la tenue des formations ambassadeurs biosourcés et travaillent de concert avec les CVRH pour le montage de ces formations.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Intervenants :

Intervenants issus du domaine professionnel privé, public et/ou associatif.

Programme :

- Actions du ministère en faveur des matériaux biosourcés (plan d'actions national, territorialisation des filières vertes, rôle et projets des DREAL),
- Prescrire les écomatériaux
- Comment respecter les aspects réglementaires et juridiques dans les appels d'offres ?
- Cadre assurantiel
- Construction avec des bois locaux
- Construction Chanvre
- Construction Paille
- Construction Terre

BULLETIN D'INSCRIPTION
PNF DGALN 2024 - Action n° 24-264
 (à retourner au CVRH au plus tard le jour de la date de limite d'inscription
 par courriel : adresse de la boîte d'unité du cvrh ou du chef de projet cvrh).

LA FORMATION : **PARCOURS DE PROFESSIONNALISATION « BATIMENT-CONSTRUCTION »**
Ambassadeurs des matériaux biosourcés : sensibiliser et conseiller les acteurs de la construction

CVRH concerné : **ROUEN**
 Chef(fe) de projet : Valérie Carrié-Labaume
 Dates de la formation : **27 et 28 novembre 2024**
 Date limite d'inscription : **7 novembre 2024**

Catégorie d'action de formation : (cocher la case informatiquement)

T1 – adaptation immédiate au poste de travail
 T2 – adaptation à l'évolution prévisible du métier
 T3 – développement de ses qualifications ou acquisition de nouvelles qualifications
 Le stagiaire utilise son compte personnel de formation (C.P.F.) : oui non

LE CANDIDAT (à renseigner dans les cases informatiquement)

Nom Prénom Sexe (H/F)

Service (DREAL, DDT...) N° du département du service

Grade

Fonctions

Date de prise de fonction

Adresse courriel

Téléphone

Catégorie fonction publique					
A+ <input type="checkbox"/>	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	OPA <input type="checkbox"/>	Contractuel <input type="checkbox"/>
Statut d'origine du demandeur					
MTECT-MTE <input type="checkbox"/>	MASA <input type="checkbox"/>	Autre Min. État <input type="checkbox"/>	Collectivité <input type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/>	

Motivations et attentes de l'agent : (à renseigner dans les cases informatiquement)

Je m'engage à suivre l'intégralité de la formation	Date et signature de l'agent
Avis favorable <input type="checkbox"/> réservé <input type="checkbox"/> défavorable <input type="checkbox"/>	Date et signature du supérieur hiérarchique
Priorité 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>	Visa du responsable RH ou formation du service